



C'est
une forme
de
néocolonialisme

JULIEN GRESSOT
COMITÉ LOCAL D'INITIATIVE,
POP, LA CHAUX-DE-FONDS

LE FACE-À-FACE

Multinationales responsables: une bonne initiative?

Nous
privilegions
les instruments
qui existent déjà

PHILIPPE BAUER
CONSEILLER NATIONAL
NEUCHÂTELOIS, PLR



PAS FARFELUE

Premièrement, il y a une certaine hypocrisie de laisser des entreprises, qui ont soit des filières directes soit des clients uniques à l'étranger, sur lesquels ils ont un contrôle, ne pas respecter les normes helvétiques et de pouvoir continuer de polluer ou d'exploiter des travailleurs et des travailleuses.

Le principe est de rendre les multinationales responsables de ce qu'elles font à l'étranger. L'idée première est que les associations, qui ont connaissance des atteintes environnementales ou aux droits de l'homme, puissent porter l'affaire devant la justice suisse. Ce serait un nouvel outil. Il permettrait de porter plainte au nom des personnes atteintes. Un mineur sud-américain ou africain n'aura

pas l'idée de venir en Suisse pour faire cette démarche. Cette initiative toucherait uniquement les multinationales. Nonante-cinq pour cent des entreprises et des PME ne seraient pas touchées par cette nouvelle législation. Tout le monde serait sur un pied d'égalité. Quand on voit les exemples de Nestlé, Glencore, etc., qui agissent en toute impunité, on ne peut pas laisser des entreprises qui ont leur siège en Suisse poursuivre sur cette voie. C'est une forme de néocolonialisme. Sur le plan de la gestion de l'environnement c'est particulièrement important. L'écosystème ne fait qu'un et en laissant les entreprises extraire les ressources de n'importe quelle manière on provoque un désastre non seulement social mais également écologique. Ça touche l'entier de la pla-

nète. Cette initiative se justifie d'autant plus que les plus grandes entreprises d'extraction au monde ont leur siège en Suisse. Je pense que les multinationales ont également tout intérêt, dans une période où la communication et l'image sont importantes, de montrer qu'elles font attention. Surtout si ce genre de cas pouvait être porté devant un tribunal en Suisse. Dans plusieurs pays, au Canada, par exemple, des dispositions sont mises en place. Autant prendre les devants et montrer qu'on veut agir également. Cette initiative n'est pas farfelue. C'est novateur et dans l'air du temps.

PAS LES BONS OUTILS

Le groupe PLR considère que toutes les violations des droits de l'homme, que ce soit en matière d'exploitation des enfants, des travailleurs ou de pollution, sont inacceptables et doivent être combattues. Nous considérons que les buts de l'initiative sont louables. En revanche, et comme souvent malheureusement, les outils que l'initiative veut introduire dans notre droit ne sont pas les bons. Par exemple, l'initiative introduit une responsabilité solidaire de l'entreprise pour tous les sous-traitants. Concrètement, cela signifie qu'une

entreprise peut être tenue pour responsable des actes de ses sous-traitants, et ce même si elle les a correctement choisis, instruits et contrôlés. Cette initiative s'appliquera à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Or, les multinationales pourront toujours déplacer leur siège pour éviter les rigueurs de la loi suisse. Par contre, toutes les PME suisses qui auraient des relations d'affaires avec des sous-traitants à l'étranger qui ne respecteraient pas la loi suisse, pourraient être sanctionnées. De plus, cette initiative introduit une présomption de faute, contraire au droit suisse prévalant en matière de responsabilité civile. Il appartient, en effet, en général à la partie qui se prétend victime d'une faute d'en apporter

la preuve. Nous privilégions les instruments qui existent déjà, notamment les plans d'action de l'ONU pour des entreprises responsables et pour l'économie et les droits de l'homme, de même que celui du Conseil fédéral qui vise à favoriser l'économie verte et la responsabilité sociétale des entreprises. Je relève encore que les horlogers appliquent souvent, d'une manière volontaire, un certain nombre de dispositions de droit international qui réglementent, par exemple, les problématiques liées à la production d'or ou à l'utilisation de la peau de reptiles. Ils estiment, en effet, qu'il est de leur responsabilité de respecter ces règles et que dans la négative, la pression de la société et des médias serait trop forte.

Le jeudi 13 juin, le Conseil national se penchera sur l'initiative pour des multinationales responsables. Celle-ci veut que la Confédération prenne des mesures légales pour que l'économie respecte les droits humains et l'environnement également à l'étranger. Va-t-elle dans le bon sens?



LE CLIN D'ŒIL DU LECTEUR

Quand le héron se camoufle dans la nature neuchâteloise.

Photo envoyée par Jean-François Clottu, de Saint-Blaise

L'EXPERT VOUS RÉPOND

Entreprises: comment réduire sa production de déchets?

MARC MÜNSTER

DIRECTEUR À SANU SA À BIENNE, ENTREPRISE DE FORMATION ET CONSEIL POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

En Suisse, la problématique de la production de déchets concerne autant le citoyen que les entreprises. Combien de déchets sont produits chaque année? Quel est leur coût? Qui l'assume? Les entreprises ont-elles intérêt à mieux maîtriser leur production de déchets? Comment peuvent-elles le faire?

La Suisse produit 80 à 90 millions de tonnes de déchets par an, et le coût annuel total de leur élimination s'élève à plus de 3 milliards de francs. Selon le principe du pollueur-payeur, qui-conque produit des déchets doit payer pour les éliminer. Toute entreprise a donc un intérêt à limiter sa production de déchets. De plus, on connaît l'impact très négatif des déchets sur l'environnement (même avec un taux de recyclage et de revalorisation élevé).

L'enjeu central est, aujourd'hui, de ne pas en produire, que ce soit en ses murs ou chez ses clients.

D'une part la place de stockage en décharge des résidus est limitée, mais surtout, chaque déchet implique une consommation plus grande encore de matières premières ce qui a de lourdes répercussions sur l'environnement.

Si le tri et le recyclage des déchets sont très importants, l'enjeu central est aujourd'hui de ne pas en produire, que ce soit en ses murs, ou chez ses clients.

La clé pour cela est triple:

1. Maîtriser: il s'agit d'abord d'analyser et comprendre ses flux de matières et de déchets (à l'interne, puis en remontant les filières d'achat et de traitement des déchets), pour limiter au maximum les coûts et l'impact sur l'environnement.
2. Simplifier: plus les produits qu'une entreprise utilise et fabrique sont simples, plus il sera facile de mettre en place des mesures de revalorisation des matières premières. Il faut éviter ici au maximum les matériaux composites impossibles à séparer.
3. Fermer les cycles de matière: une fois les flux identifiés, des approches en termes d'économie circulaire peuvent être mises en place, au sein de l'entreprise elle-même, de la branche ou au niveau du site.

Sur arcinfo.ch

"Brunner vin mérite cette distinction. Leur vin est apprécié. Nos meilleurs souhaits pour toute la famille et merci pour votre serviabilité."

IRÈNE BECK, BEVAIX APRÈS LA PUBLICATION DE NOTRE ARTICLE:

«VINS DE NEUCHÂTEL: LE DOMAINE BRUNNER REMPORTE LE PRIX AMBASSADEUR»